

Séance du 6 novembre 2015

L'an deux mil quinze et le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 octobre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Etaient présents : Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Mauricette SEUTIN, Michel FAURE, André DUVAL, Patrice JORAND (arrivé à 19 h 20), Xavier MULLER, (appelé par les Pompiers, a quitté la séance à 19 h 20 et a donné procuration à André DUVAL), Pierre MAILLARD, Aurélia FREAUX, Caroline BEHAR.

Etaient absents excusés : Christophe GENTIL : procuration à Aurélia FREAUX, Christine Bizot : procuration à Mauricette SEUTIN, Bertrand BIDAULT de L'Isle : procuration à Marie Madeleine GAILLARD

Mauricette SEUTIN a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2015,
- Travaux toilettes publiques,
- Travaux d'accessibilité de la Poste,
- Actualisation des tarifs Foyer Socio-Educatif et camping,
- Transmission des actes par e-bourgogne,
- Développement d'un parc éolien sur le territoire de la Commune,
- Vente pavillon Domanys au 34 avenue du Parc,
- Révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI),
- Validation convention formation informatique,
- Contrat EDF,
- Subvention pour E H V SEREIN,
- Travaux de construction d'un local pour ranger du matériel du foot,
- Indemnités du personnel communal et des bénévoles bibliothèque,
- Organisation bureau des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015,
- Information sur les travaux en cours,
- Cérémonie du 11 novembre,
- Repas de fin d'année des aînés,
- Questions diverses.

Le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- La demande de prêt auprès de la CDC pour les travaux de réhabilitation des logements de la gendarmerie.

Les membres du Conseil Municipal acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour, juste avant les questions diverses.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 septembre 2015

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

II TRAVAUX TOILETTES PUBLIQUES

Le Maire indique que les devis pour les travaux de maçonnerie et d'isolation ont été demandés à plusieurs entreprises. Deux devis ont été reçus. L'entreprise Depuydt de l'Isle sur Serein a présenté un devis d'un montant de 16 537.05 € H.T. et l'entreprise Riotte de Joux la Ville, un devis d'un montant de 8 287.91 € H.T. La Commission des travaux a porté son choix sur le devis de l'entreprise Riotte de Joux la Ville, le moins-disant.

Les membres du Conseil Municipal, après s'être assurés que les devis comportaient les mêmes éléments, acceptent de retenir celui de l'entreprise Riotte de Joux la Ville d'un montant de 8 287.91 € H.T.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des subventions ont été demandées auprès du Conseil départemental au titre des « opérations Villages de l'Yonne » à hauteur de 30 % sur 28 935.00 € H.T., prix d'achat de la cabine, et auprès de l'Etat au titre de la DETR 2015 à hauteur de 30 % de 63 067 € ; montant total de l'opération.

Michel Faure pense que la Commune pourrait présenter ce dossier à la Communauté de Communes du Serein afin d'avoir une aide au titre d'équipement pour la Voie Verte.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord pour présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Serein dans le cadre d'équipement pour la voie verte.

III - TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA POSTE

Le Maire indique que le bureau SOCOTEC a fourni son rapport pour mettre en œuvre les travaux d'accessibilité du bureau de Poste qui sont estimés à 3 950 € par ce bureau d'étude.

IV - ACTUALISATION DES TARIFS FOYER SOCIO-EDUCATIF et CAMPING

Marie-Madeleine GAILLARD explique que des investissements ont été faits cette année au Foyer Socio-Educatif : achat d'un lave-vaisselle professionnel et de sèche-mains. Au vu de ce confort supplémentaire, elle propose de revoir les tarifs de location des salles du Foyer Socio-Educatif en les augmentant de 2 €. Les tarifs seraient les suivants :

Eté (du 1er mars au 31 octobre)

Journée	Grande Salle			Moyenne Salle			Petite Salle		
	Hab Isle	Habitan + Cde C	Ext	Hab Isle	Hab Cde C	Ext	Hab Isle	Hab Cde C	Ext
1 journée	77 €	107 €	152 €	50 €	76 €	98 €	37 €	51 €	72 €
½ journée	48 €	72 €	94 €	32 €	44 €	61 €	21 €	29 €	40 €

Hiver (du 1er novembre au 31 mars)

Journée	Grande Salle			Moyenne Salle			Petite Salle		
	Hab Isle	Habitan + Cde C	Ext	Hab Isle	Hab Cde C	Ext	Hab Isle	Hab Cde C	Ext
1 journée	92 €	128 €	182 €	62 €	86 €	122 €	44 €	62 €	85 €
½ journée	57 €	79 €	112 €	37 €	51 €	72 €	25 €	32 €	45 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, donnent leur accord pour ces nouveaux tarifs et leur application à partir du 1^{er} janvier 2016.

Elle propose aussi de revoir les tarifs du camping pour la prochaine saison. La saison a été excellente : plus de 24 000 € de recettes. Les membres du Conseil Municipal en profitent pour adresser leurs compliments à la personne qui a tenu le camping : camping propre, bon accueil des vacanciers.

Marie Madeleine Gaillard suggère un seul prix de location de mobil home, soit une augmentation de 10 € par mobil home (équipé d'une TV) : nuitée 55.00 €, week-end 100 €, semaine du 1^{er} juillet au 30 août 2015 : 240.00 €, semaine du 1 avril au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre : 190.00 €. La caution reste à 400 €

Elle propose aussi d'augmenter les tarifs de 0.10 € qui seront les suivants : adulte 2.40 €, , caravane 1.90 €, tente 1.80 €, camping-car 4.00 €, voiture 2.10 €, forfait électricité 3.00 €,

Tarifs enfant, garage-mort restent inchangés.

forfait 2 nuitées pour 2 adultes 1 emplacement, 1 voiture et 1 forfait électrique : 18.00 €, forfait 2 nuitées pour 2 adultes, 1 emplacement camping-car et 1 remplissage 22.00 €

Services : Ménage de fin de séjour 27.00 € Vidange camping-car 3 €, remplissage eau camping-car : 4.00 € Le kit drap reste à 10 € et l'utilisation de la machine à laver reste à 2 €

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent ces nouveaux tarifs et donnent leur accord pour leur application au 1^{er} avril 2016.

Marie Madeleine Gaillard propose un partenariat avec la SARL Ailleurs en Bourgogne « La Grotte du Champ Retard » : mise à disposition d'un mobil home du 1^{er} avril au 15 juin et du 1^{er} au 30 septembre au prix de 10 € par personne et par nuitée. Un emplacement avec des tentes montées par la SARL Ailleurs en Bourgogne restera à leur disposition du 1^{er} avril au 30 septembre au prix de 8 € par personne et par nuitée.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord pour établir une convention avec la SARL Ailleurs en Bourgogne, dans les conditions expliquées ci-dessus à partir du 1^{er} avril 2016 et autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

V - TRANSMISSION DES ACTES E-BOURGOGNE

Afin de permettre la dématérialisation des actes administratifs de la Commune de l'Isle sur Serein transmis au contrôle de légalité, il est nécessaire de recourir à une plateforme de télétransmission homologuée susceptible d'assurer l'identification et l'authentification de la collectivité, l'intégrité, la sécurité et la confidentialité des données.

Les avantages de la mise en place de cette procédure sont les suivants :

- Une simplification des échanges,
- Des économies (réduction des coûts d'affranchissement, d'impression),
- Un échange sécurisé,
- Un gain de temps résultant d'une accélération des échanges avec la Préfecture.

Le Conseil Municipal a, par sa délibération du 28 novembre 2008 , autorisé la Commune de L'Isle sur Serein à adhérer au GIP E-Bourgogne qui donne la possibilité de transmettre de façon dématérialisée les actes au contrôle de légalité via son tiers de télétransmission ATEXO.

La Commune de l'Isle sur Serein a contacté la Préfecture de l'Yonne afin que cette dernière l'autorise à adhérer au programme ACTES avec ce tiers de télétransmission.

Cette dernière a fait parvenir une convention afin de contractualiser notre participation au programme ACTES.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, donnent leur accord pour autoriser l'adhésion de la Commune au programme ACTES et chargent le Maire de signer tous documents nécessaires à la mise en place de ce service.

VI - DEVELOPPEMENT D'UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de la société GLOBAL WIND POWER France de procéder à une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la Commune.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE, autorisent la société GLOBAL WIND POWER France à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien et à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet du parc éolien.

VII - VENTE PAVILLON DOMANYS AU 34 AVENUE DU PARC

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Domanys a reçu une proposition d'achat d'un pavillon sis au 34 avenue du Parc, cadastré AC283 au prix de 94 600 €.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord pour la vente de la maison, sur la parcelle AC 283 sise au 34 avenue du Parc.

VIII- REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI).

Le Maire explique que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté par le Préfet aux élus membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 octobre dernier.

Désormais, ce projet est soumis au vote des organes délibérants des communes et des EPCI.

Conformément à l'article L 5210-1-1 du CGCT, à défaut de délibération dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier de notification du Préfet, l'avis sera réputé favorable.

Ce projet ainsi que l'ensemble des avis seront transmis par la suite à la CDCI, pour avis, qui disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer. A l'issue de ce délai, et au plus tard le 31 mars 2016, le Préfet devra arrêter et publier le schéma ainsi révisé.

Le projet de SDCI concerne :

- les regroupements des EPCI à fiscalité propre (voir carte ° 2). La CCS conserve son périmètre actuel.
- la carte des structures en charge de la GEMAPI, compétence obligatoire pour les EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018 (voir carte n°4). Cette compétence serait gérée par les syndicats de rivière.
- la carte des SIVOS (voir carte n°6). L'évolution des SIVOS concerne la CC du Tonnerrois en Bourgogne.
- la carte des structures en charge des déchets ménagers et assimilés (voir carte n°8). Pas de modification pour la CCS.
- la carte des structures en charge de l'assainissement (voir carte n°8). La CCS a déjà la compétence en matière d'assainissement non collectif et celle de l'assainissement collectif s'imposera à compter du 1^{er} janvier 2020.
- la carte des structures en charge de la distribution de l'eau potable (voir carte n°10). Compétence obligatoire pour la CCS au 1^{er} janvier 2020.

Le Maire propose au Conseil Municipal de donner son avis, carte par carte, sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE la carte n°2 « proposition de regroupement en EPCI à fiscalité propre », par 9 voix POUR et 4 abstentions,
- VALIDE la carte n°4 « hypothèse de regroupement des syndicats de rivières », avec la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, par 9 voix POUR et 4 abstentions,
- VALIDE la carte n°6 « proposition d'évolution des SI à vocation scolaire », par 9 voix POUR et 4 abstentions,
- VALIDE la carte n°8 « proposition pour l'exercice de la compétence déchets ménagers et assimilés » (déjà de la compétence de la CCS), par 10 voix POUR et 3 abstentions,
- VALIDE la carte n°8 « proposition pour l'exercice de la compétence assainissement », uniquement pour la partie assainissement non collectif (déjà de la compétence de la CCS) et ne valide pas cette carte pour la compétence de l'assainissement collectif, par 10 voix POUR et 3 abstentions. En effet, il faut laisser du temps pour gérer ce transfert qui pourrait être traité avec l'eau potable, à partir du 1^{er} janvier 2020.
- REFUSE la carte n°10 « regroupement des structures d'alimentation en eau potable et futures CC », par 10 voix POUR et 3 abstentions

IX - VALIDATION CONVENTION FORMATION INFORMATIQUE

Le Maire explique que le club informatique d'Asquins s'installe le vendredi après-midi dans l'ancienne classe au rez-de-chaussée pour donner des cours d'informatique depuis le mois de mai. Des personnes de l'Isle sur Serein et des environs participent à ces séances.

Ce club a établi une convention prévoyant 12 séances d'ici la fin de l'année au prix de 25 € la séance, soit 300 €. A ce montant s'ajoutent les frais de déplacement de l'animateur pour 60 € ainsi qu'une adhésion au club de 110 € soit un total de 470 €.

Michel Faure indique que, si ces séances informatiques sont fréquentées par des personnes de l'Isle sur Serein et de ses environs, cela devrait être pris en charge par la Communauté de Communes du Serein.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, demandent à ce que cette convention soit prise en charge par la Communauté de Communes du Serein.

X - Contrat EDF

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la proposition d'EDF pour la fourniture d'électricité sans engagement de consommation, avec une alerte en cas d'écart de consommation et en cas de dépassement de puissance souscrite, ainsi qu'un bilan annuel permettant de recevoir une fois par an un récapitulatif de nos données de facturation.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, donnent leur accord pour la reconduction du contrat de fourniture d'électricité pour le Foyer Socio-Educatif et ce pour une durée de 3 ans.

XI - SUBVENTION POUR L'ENTENTE DE LA HAUTE VALLEE DU SEREIN

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le club de foot est obligé d'avoir un accès internet pour transmettre les résultats des matches, ainsi que d'autres informations et demande une aide de la commune pour ce branchement. Le Maire propose donc de leur verser une aide de 70 € afin de les aider à financer cette dépense.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent de verser la somme de 70 € à l'E H V S, somme qui sera prise à l'article 65748.

XII - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL POUR RANGER DU MATERIEL DU FOOT

Le Maire fait part d'un courrier de l'Entente Haute Vallée du Serein par lequel le club suggère de prévoir, au prochain budget, des travaux d'agrandissement clos et couvert du local des vestiaires, par la construction d'un appentis du même style que celui réalisé à l'arrière du F S E. Cette construction permettrait d'améliorer le stockage du matériel afin de désencombrer les vestiaires.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, décident d'étudier cette demande

Aurélia FREAUX indique que de nombreuses personnes cherchent à prendre contact avec le club de Foot en vue d'y inscrire leurs enfants. Il lui est indiqué que toutes les personnes à contacter sont notées sur le site internet de la Commune.

XIII - INDEMNITES DU PERSONNEL COMMUNAL ET DES BENEVOLES BIBLIOTHEQUE

Le Maire propose d'attribuer des indemnités de fin d'année aux agents communaux. Une enveloppe globale de 4 000 € sera répartie entre Michel Gscheidel et Joël Maise, adjoints techniques territoriaux, Nicolas Guillot, agent d'entretien, et Irène Simon rédacteur ainsi que les deux personnes bénévoles qui s'occupent de la bibliothèque.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, votent l'octroi de ces indemnités.

XIV - ORGANISATION DU BUREAU DES ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Le planning des tours de garde pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 est établi en fonction des disponibilités des élus. Les personnes qui seraient absentes ce jour-là sont priées de le signaler le plus tôt possible au secrétariat de mairie afin de se faire remplacer.

XV - INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS

Le Maire donne quelques informations sur les travaux en cours :

- Logements dans l'ancienne gendarmerie : Les travaux suivent leur cours. Des avenants sont attendus suite aux exigences d'ERDF ;
- Voirie rue du Moulin : L'entreprise Boujeat est relancée toutes les semaines sans que nous puissions avoir la date de commencement des travaux commandés.

XVI - CEREMONIE DU 11 novembre

Le Maire rappelle que le rassemblement pour la cérémonie de recueillement et du dépôt des gerbes à l'occasion du 11 novembre est prévu à 11 h 15 sur la place de la Fontaine. A l'issue, le verre de l'amitié sera offert sous le préau de la mairie.

XVII - REPAS DE FIN D'ANNEE DES AINES

Le Maire indique que le repas de fin d'année des aînés aura lieu le samedi 12 décembre 2015 au Pot d'Étain. Une invitation sera transmise aux personnes remplissant les conditions. Une réponse est demandée pour le 30 novembre.

XVIII - PRET CDC POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DES LOGEMENTS DE LA GENDARMERIE

Le Maire rappelle que la Commune a décidé d'opter pour des loyers modérés lors de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2015. De ce fait, la Commune a l'obligation de contracter un Prêt PLS (Prêt Locatif Social) auprès de la Caisse des Dépôts, d'un montant représentant au moins 50 % du total des dépenses, soit environ 255 000 €. Le taux de ce prêt serait de 1.75 % maximum.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorisent le Maire à contracter un emprunt d'un montant ne dépassant pas 255 000 € et dont le taux d'intérêt ne dépassera pas 1.75 %. Il est autorisé aussi à signer tous les documents relatifs à cette opération.

XVIII - QUESTIONS DIVERSES

- Achat du bief : Christophe Gentil, par l'intermédiaire d'Aurélia Fréaux, à qui il a donné sa procuration, indique que M Billiat souhaiterait vendre une partie du bief à la Commune. Le Maire propose d'avoir une réflexion sur ce sujet.
Le Maire précise que le nettoyage de la berge est prévu. L'Association Emeraude ayant beaucoup de travaux en cours ne pourra pas effectuer ces travaux avant 2016.
- Informations Communauté de Communes du Serein :
 - 1 - Voie verte : Michel Faure informe les membres du Conseil Municipal de la décision de la Communauté de Communes du Serein d'entreprendre la réalisation d'une voie verte. Une première tranche, concernant principalement la signalétique et la remise en état d'une partie du chemin, a été votée en assemblée de la Communauté de Communes du Serein pour un montant de 450 000 €.
 - 2 Résorption des zones blanches en numérique : le territoire de la CCS comporte toujours des zones blanches en numérique qu'il faut absolument résorber. La Communauté de Communes du Serein se penche sur ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.